

Conseil Municipal du 17 juillet 2015

Présents : Georges Lacour, Laurent Nigaud, Daniel Belin, Nicole Cousin, François Fuchet, Sébastien Gogniat, Eric Jury, Jean-Luc Lesavre, Valérie Pascual, Jacky Perret, Philippe Watteau

Excusés : Raymond Montagne a donné son pouvoir de vote à Laurent Nigaud

Absents : Cécile Diaz, Brigitte Dubois, Michael Cauchon

Secrétaire de séance : Laurent Nigaud

A l'ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2015
2. Projet restructuration du groupe scolaire : attribution des lots
3. Création d'une commission communale "micro-crèche"
4. Dispositif 100 projets pour l'emploi du conseil départemental
5. Convention pour l'accueil de loisirs à Saint Sernin du Bois
6. Agenda d'accessibilité programmée
7. PEDT et personnel communal
8. Mise en place d'un défibrillateur
9. Projet sur la parcelle C241
10. Eclairage public : changement d'horaires
11. Travaux
12. Urbanisme
13. Questions diverses

1- Approbation compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

2- Projet restructuration du pôle scolaire : attribution des lots

Une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux. Elle comprend 16 lots.

| Lots | Désignation |
|------|---------------------------------------------------------|
| 01 | Démolition – désamiantage – Terrassements généraux- VRD |
| 02 | Gros oeuvre |
| 03 | Charpente bois- couverture tuiles- zinguerie |
| 04 | Petite charpente métallique |
| 05 | Étanchéité |
| 06 | Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie |
| 07 | Enduits et ravalements de façades |
| 08 | Menuiseries intérieures bois |
| 09 | Plâtrerie - peinture |
| 10 | Panneaux isothermes |
| 11 | Revêtements de sols souples |
| 12 | Carrelages- Faïences |
| 13 | Faux-Plafonds |
| 14 | Electricité - CF/CF |
| 15 | Plomberie- Sanitaire- Chauffage- Ventilation |
| 16 | Equipements de cuisine |

Au vu du résultat de la consultation d'entreprises réalisée du 29 mai au 29 juin 2015 et des négociations qui en ont découlées, la commission « marché à procédure adaptée » a retenu les offres suivantes :

| Lots | Entreprises | Tranche ferme € HT | Tranche conditionnelle € HT | TOTAL € HT |
|------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|
| 01 | PELICHET- 71540 BLANZY | 37 876,78 € | 117 500,35 € | 155 377,13 € |
| 02 | LASSOT – 03130 ST LEGER SUR VOUZANCE | 108 646,28 € avec option dortoir | 211 394,51 € avec option démolition souches | 320 040,79 € |
| 03 | CEM – 21560 COUTERNON | 24 886,50 € avec option lanterneau | 38 121,00 € avec option démolition souches | 63 007,50 € |
| 04 | LUCENET- 71320 TOULON SUR ARROUX | 0,00 € | 114 832,60 € | 114 832,60 € |
| 05 | DAZY – 01750 REPLONGES | 13 264,78 € | 19 468,73 € | 32 733,51 € |
| 06 | PEZERAT BONNET- 71000 MACON | 40 009 ,43 € | 143 583,08 € avec option rambardes escalier | 183 592,51 € |
| 07 | COULEUR FACADES-71100 MACON | 12 624,22 € | 13 133,89 € option bardage | 25 758,11 € |
| 08 | SCOPEAU- 71360 EPINAC | 29 676,00 € avec option dortoir | 92 164,00 € avec option bardage micro crèche | 121 840,00 € |
| 09 | SMPP – 71210 MONTCHANIN | 26 510,13 € avec option dortoir | 84 179,00 € | 110 689,13 € |
| 10 | SOPROMECO - 03200 ABREST | 18 800,00 € | 0,00 € | 18 800,00 € |
| 11 | SOL MODERNE -69720 ST BONNET DE MURE | 4 505,61 € avec option dortoir | 17 291,94 € | 21 797,55 € |
| 12 | AM ALVES – 71670 LE BREUIL | 11 711,52 € | 19 934,69 € | 31 646,21 € |
| 13 | ISOPLAC – 21019 DIJON | 11 959,33 € avec option dortoir | 6 419,67 € | 18 379,00 € |
| 14 | COMALEC – 71530 CRISSEY | 22 132,55 € avec option lanterneau et dortoir | 58 149,94 € | 80 282,49 € |
| 15 | MOREAU - 71100 CHALON S/ SAONE | 96 140,32 € | 98 088,07 € | 194 228,39 € |
| 16 | PERRIER – 21121 AHUY | 44 993,23 € | 0,00 € | 44 993,23 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises désignées ci-dessus pour un montant total toutes tranches confondues de : 1 537 998,15 € HT répartis comme suit :

• tranche ferme : 503 736,68 € HT • tranche conditionnelle : 1 034 261,47 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises désignées ci-dessus ainsi que toute décision concernant leur avenant et décision de poursuivre,

- d'imputer les dépenses sur la ligne du budget principal correspondante,

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

3-Création d'une commission communale « micro-crèche »

Le projet de restructuration du pôle scolaire comprend la construction d'une micro-crèche. Trois modes de gestion sont possibles pour cette structure :

- gestion communale, mais avec un reste à charge annuel de 20 000 à 30 000 € à prendre sur le budget de la commune ;
- gestion associative ;
- gestion par une société privée.

La visite de la micro crèche de Saint Laurent d'Andenay par 3 élus, a permis d'obtenir de nombreuses informations sur le fonctionnement : tarifs (7 €/heure ; 3,50 €/repas ; 1,50 €/goûter), sur le nombre d'enfants admissibles (10 places de 0 à 4 ans), le type et la durée des contrats,

Pour mieux suivre l'évolution de ce dossier, le conseil municipal valide la création d'une commission communale « micro-crèche ». Se sont portés membres : Valérie Pascual, François Fuchet, Nicole Cousin, Jean-Luc Lesavre, Daniel Belin, Jacky Perret et Laurent Nigaud.

3- Dispositif du conseil départemental : « 100 projets pour l'emploi »

Le Conseil départemental a créé un fonds de solidarité exceptionnel destiné à soutenir les projets d'investissements sources de développement local, de soutien à l'économie et à l'emploi local. Ce fonds est ouvert aux communes de moins de 10 000 habitants, aux intercommunalités hors communautés urbaine et d'agglomération.

Sont éligibles les travaux d'investissement concourant au maintien et à l'accueil de la population, à l'amélioration du cadre de vie, à l'amélioration de la performance énergétique, à la construction et à l'entretien lourd de bâtiments, d'infrastructures, de voiries, réseaux et ouvrages, à la préservation et à la valorisation du patrimoine local, au maintien et/ou au développement des services publics.

Cette aide n'est pas cumulable avec d'autres aides accordées par le Conseil départemental et la part d'autofinancement à la charge de la collectivité devra s'élever à minima à 20% du projet. Un seul projet par commune peut être retenu et son montant doit être supérieur à 15 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal inscrit la réfection de la salle de Bouvier au titre du dispositif « 100 projets pour l'emploi » pour un montant de travaux s'élevant à 15 715,70 € HT (plâtrerie, électricité, menuiseries)

4- Convention pour l'accueil au centre de loisirs à Saint Sernin du Bois

Monsieur le Maire présente la convention pour l'accueil d'enfants de Saint Firmin au centre de loisirs de Saint Sernin du Bois durant l'été 2015. Cette convention vise à :

- appliquer aux enfants des 2 communes le même tarif journalier, en sachant qu'il varie en fonction de la tranche du quotient familial,
- fixer la prise en charge par la commune de résidence (Saint Firmin) du reste à charge des frais subis par la commune d'accueil (Saint Sernin du Bois) pour les enfants domiciliés à Saint Firmin soit un montant de 9 € par enfant et par jour de fréquentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
- demande que le compte de résultat de la période concernée ainsi que la liste détaillée de présence des enfants de Saint Firmin soit fournie pour validation avant facturation ;
- demande la mise en place d'une nouvelle convention couvrant toutes les périodes d'ouverture du centre de loisirs municipal de Saint Sernin du Bois à compter des vacances de Toussaint 2015 ;
- demande que la commune de Saint Firmin soit associée au comité de pilotage et à l'organisation des activités de la structure ;
- demande que les agents territoriaux de Saint Firmin puissent être mis à disposition du centre de loisirs au même titre que les agents de Saint Sernin du Bois.

5- Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, dit Ad'AP, correspond à un engagement de la commune de procéder aux travaux de mise en accessibilité des

Etablissements Recevant du Public (ERP) dans le respect de la réglementation, avec une programmation des travaux et des financements, dans un délai déterminé par période de 3 ans maximum à compter de son approbation pouvant aller, à titre exceptionnel pour les patrimoines particulièrement complexes, jusqu'à trois périodes de 3 ans.

Cet agenda doit être déposé avant le 27 septembre 2015 sous peine de sanctions pécuniaires.

A Saint Firmin, la salle André Blondeau et la salle du temps libre sont aux normes depuis le 31 décembre 2014.

Pour les autres ERP, Monsieur le Maire propose l'agenda suivant :

| Lieux | Date | Estimation coût € HT |
|---------------------------------|------|----------------------|
| Ecole maternelle | 2016 | 1 537 998,15 € |
| cantine | 2016 | |
| Ecole élémentaire | 2017 | |
| Logements communaux | 2018 | |
| Salle de Bouvier dont toilettes | 2019 | 50 000 € |
| Eglise | 2020 | 80 000 € |

L'agenda est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

6- PEDT et personnel communal

●PEDT (Projet Educatif de Territoire) :

La commission de validation des PEDT composée des services de l'Etat (Education Nationale, Direction départementale de la cohésion sociale) et de la CAF a validé le PEDT de la commune.

L'organisation du Temps d'Activités Périscolaires(TAP) est reconduite en 2015/2016 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h15. Les intervenants extérieurs, en accompagnement du personnel communal, sont toujours les bienvenus pour diversifier les animations proposées.

Mme MALTAVERNE, enseignante au CP-CE1, animera un groupe une fois par semaine.

●Personnel communal :

- Roberte MALATY : changement de durée hebdomadaire de service à compter du 1^{er} septembre 2015 soit 11 heures hebdomadaires annualisées. Roberte MALATY assure la surveillance de la cantine, l'aide au TAP et la garderie le mercredi.

- Maria MARGUERON : reconduction de son contrat de travail en CDI à compter du 1^{er} septembre 2015. Maria MARGUERON assure le ménage quotidien à la maternelle ainsi qu'à chaque vacance scolaire, le ménage hebdomadaire à la salle du temps libre soit 12,44 heures hebdomadaires annualisées.

- Julien DECHAUME : il est proposé de lui renouveler son CDD pour l'année scolaire 2015/2016, à raison de 45 mn par semaine d'école pour de l'animation musicale à la maternelle dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires.

- Ludivine LAURENT : son contrat est reconduit du 24 août au 30 septembre c'est-à-dire jusqu'au retour de Fanny GILOT le 1^{er} octobre 2015.

- Audrey CASTELLARI : il lui est proposé d'assurer l'animation musicale en primaire et éventuellement en maternelle en cas de besoin, 45 mn X 3 jours par semaine du 1^{er} septembre au 16 octobre 2015 (vacances de la Toussaint).

7- Mise en place d'un défibrillateur

Groupama, assureur de la commune propose de participer pour 50% à l'achat d'un défibrillateur et d'organiser, à l'attention des associations locales, une démonstration d'utilisation. Le conseil accepte et suggère les 24 et 25 octobre 2015 lors du forum des associations, salle André Blondeau.

8- Projet sur la parcelle C241

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un lotissement communal de 8 lots sur la parcelle cadastrée C241, appartenant à un propriétaire privé. Il informe le conseil qu'un tiers se porte acquéreur pour 80 000 € contre 63 000 € estimés par le service des Domaines. Monsieur le Maire ne souhaite pas utiliser le droit de préemption urbain de la CUCM et propose d'abandonner ce projet. Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

9- Eclairage public : changement d'horaires

Il est proposé de porter l'interruption de l'éclairage public de minuit à 6h du matin pour toutes les rues excepté places de Bouvier et André Blondeau qui resteront inchangées.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

10- Travaux

La CUCM nous a transmis le programme de travaux prévisionnels retenu pour la période 2015 / 2020 :

Aménagements urbains :

- Aménagement autour du restaurant scolaire (2015)
- Réseau d'eaux pluviales – îlot des écoles (2016)
- Aménagement autour de l'école (2017-2018)
- Création d'un chemin piéton des écoles vers la place André Blondeau 1^{ère} tranche (2020)

Entretien des voiries :

- Remplacement glissières de sécurité vers le terrain de rugby (2015)
- Reprofilage et enduit mono-couche – route du Mesvrin (2015)
- Reprise des rives et enduit d'usure – chemin des Barrets (2016)
- Enduit d'usure – en Chaussée (2017)
- Enduit d'usure – route de Brandon (2017)

Entretien des voiries – programme complémentaire :

- Aménagement des accotements – route de Saint Firmin (2016-2017)
- Déflachage et enduit d'usure – Les Rippards (2016-2017)

Travaux divers :

- Point de retournement – chemin du Point de vue (2019)

Eau et assainissement :

- Réseau d'eaux pluviales – îlot des écoles (2015)
- Réseau d'eaux usées – îlot des écoles (2015)
- Extension réseau d'eau – Les Chevreaux (2016)
- Etude assainissement – Etang Neuf (2016)
- Etude diagnostic station de traitement – Bourg (2016)
- Etudes assainissement – Chemin du Point de vue (2017)

11- Urbanisme

Permis de construire :

Jean-Louis DAVOIGNEAU-VELEZ : construction d'un garage de 42 m²

Eric POINSOT : construction d'un dépôt de jardin de 60 m²

Déclaration préalable de travaux : néant

Certificat d'urbanisme :

- Maître Véronique PELLEGRINI pour vente maison THOMAS, route du Mesvrin
- Cabinet LAUBERAT-JAVOUHEY, création de 2 lots destinés chacun à recevoir une construction individuelle sur la parcelle AC 209.

12- Questions diverses

- Contrat SPA : le conseil municipal refuse de prendre en charge les coûts de mise en fourrière pour les animaux déposés par des particuliers. Seul l'agent communal muni d'un bon de fourrière est habilité. Pour information, le coût demandé par la SPA est de 60 euros par animal.
- Une pétition signée par les riverains de la RD43 à Bouvier pour vitesse excessive a été transmise à la commune, à la CUCM et à la gendarmerie. Un dispositif d'enregistrement des vitesses sera installé par la CUCM en septembre 2015.
- Parution de l'ouvrage d'André LAFFLY « Le pays du Creusot d'une révolution à l'autre »- Un bulletin de souscription à tarif préférentiel a été transmis pour la commune et les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 50.